

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/01/19

Dossier complet le :

13/05/19

N° d'enregistrement :

619_007653

1. Intitulé du projet

Défrichement de 40a74ca, avenue Marie Curie à Lacanau.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

VILLE DE LACANAU

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. PEYRONDET Laurent

RCS / SIRET

213 302 144 00018

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
51a)	Défrichement d'une superficie de 4074m ² < 25ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Demande de défrichement sur les lots et l'emprise de la voirie hors espaces boisés classés.

4.2 Objectifs du projet

L'objet de la demande de défrichement est la réalisation d'un projet de lotissement composé de 6 lots à bâtir (surface des lots entre 768m² et 357m²).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défrichement sera réalisé par l'abattage et l'arrachage des souches pour les sujets non conservés, après obtention du permis d'aménager et de l'autorisation de défricher et purge du recours des tiers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Phase d'exploitation concernera les travaux réalisés dans le cadre du lotissement.

Quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 L'avis de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de Permis d'Aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale de l'opération	71a32ca
Surface espaces verts communs	34a52ca
Surface des lots	29a44ca
Surface défrichée	40a74ca

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

LACANAU
 Avenue Marie Curie
 BV n°123

Coordonnées géographiques¹

Long. -1°19'15" Lat. 44°09'19"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEF de type2 présente à 650m de l'opération.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de LACANAU
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 500m du site Natura 2000 "DUNES DU LITTORAL GIRONDIN DE LA POINTE DE GRAVE AU CAP FERRET".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
 Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol, ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic lié aux nouveaux habitants sur le loisement
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Rejet assainissement Eaux Usées au réseau Public</p> <p>Solution compensatoire pour stockage des eaux pluviales issues de l'imperméabilisation de la voirie par infiltration sur place.</p> <p>Solution compensatoire Individuelle sur les lots: infiltration sur place</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lacanau

le,

31 DEC. 2018

Signature



LE MAIRE

Laurent PEYRONDET
Laurent PEYRONDET

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus*

0000 0000



Bois de la Gringue

Avenue Marie CURIE
33680 LACANAU

Cadastre Section BV numéro 123 p

PRO

Indice	Dess	Date	Objet de la modification
A	ET	06/12/2018	Première édition.
B			
C			

Dossier n°794
Décembre 2018

Suivi par CCL
Responsable JMN

GÉOMÈTRE EXPERT - MAITRE D'OEUVRE VRD



JEAN MARC NEAUSSAT
XAVIER de GOUVILLE
THIERRY NARRA
OLIVIER PACHEN

MAITRE D'OUVRAGE



VILLE DE LACANAU
31, Avenue de la Libération
33680 LACANAU
Tél. : 05-56-03-83-03

I - OBJET

La présente note a pour objet de présenter le projet de réalisation d'un lotissement composé de 6 parcelles de terrains à bâtir en construction libre, sur un terrain sis à LACANAU, Avenue Marie Curie.

II – CADASTRE – URBANISME

1. Cadastre - Contenance

Le périmètre d'opération est cadastré section BV numéro 123p. Il représente une superficie mesurée avant bornage de 5332 m².



2. Urbanisme



Le périmètre de l'unité foncière est classé à la fois en zone Uda et en zone Naturelle du PLU approuvé par la commune de Lacanau. Seule l'assiette d'opération classé en zone Uda fera l'objet de la demande de Permis d'Aménager, le solde de l'unité foncière classée en zone naturelle étant rattaché par remembrement à l'opération.

L'unité foncière comprend deux espaces boisés classés appartenant au secteur « Dune de Narsot ». Ces bois sont caractéristiques du système dunaire avec une dominante de Pins maritimes, et un sous-bois d'Arbousiers, Genêts et Ajoncs.

III – ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

1. Situation - Environnement

Le projet de lotissement s'inscrit dans le massif dunaire boisé de Lacanau, une ville du littoral aquitain. L'opération se situe en lisière de ville dans un lieu de transition entre une zone d'habitation lâche et le massif boisé de la Dune de Narsot.



Le terrain à aménager confronte:

- Au Nord, l'avenue Marie Curie
- Au Sud, le massif boisé
- A l'Ouest et à l'Est, des propriétés bâties

2. Etat initial du site

Le terrain est aujourd'hui un boisement de Pins maritimes, traversé par un chemin non revêtu dans un axe nord-sud.



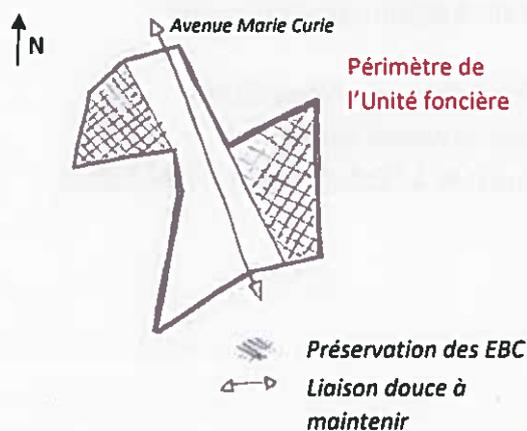
IV – PROJET D'AMENAGEMENT : Partis pris et caractéristique.

La commune, propriétaire de la parcelle cadastrée Section BV n°123, se propose d'aménager l'assiette de l'unité foncière classée en zone constructible (Uda) sous forme d'un lotissement composé de 6 parcelles de terrain à bâtir, en construction libre.

1. Orientations d'aménagements

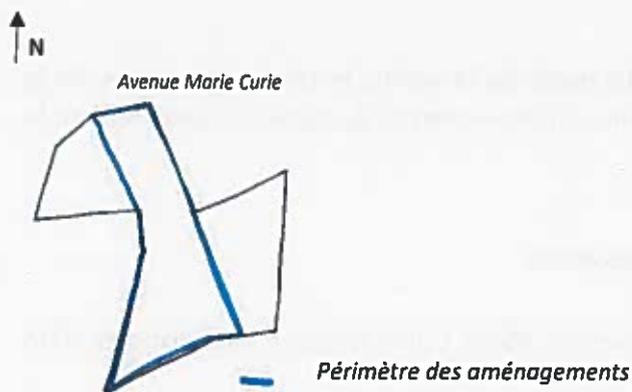
L'ensemble du projet est conditionné par la présence de deux espaces boisés classés au Nord et à l'Est (hors emprise du Permis d'Aménager). Leur préservation et leur non-aménagement ont été les principaux enjeux du projet. De plus, le maintien de la liaison douce de l'avenue Marie Curie vers la forêt domaniale au sud de l'opération était primordiale.

2. Organisation du projet



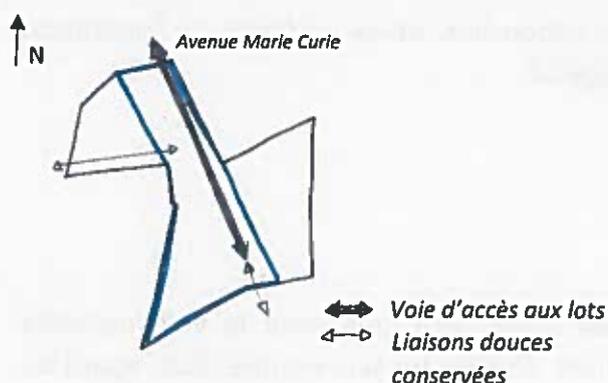
Insertion du projet dans son environnement

Le parti pris du projet d'aménagement du terrain a été déterminé par la préservation des Espaces boisés classés du PLU et par des éléments existants du paysage : à savoir des axes de sentiers naturels ainsi qu'un massif de Mimosa et d'Arbousier faisant limite séparative avec la parcelle BV 81.

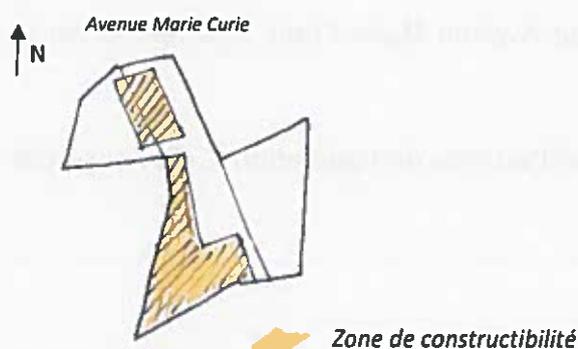


L'aménagement du terrain s'effectuera sur la partie hors EBC du périmètre de l'opération.

Une nouvelle voie desservira les terrains à bâtir. Elle traversera l'opération dans un axe Nord-Sud, selon le même axe du sentier existant.



Selon les orientations d'aménagements précédemment établis, la connexion de l'avenue Marie Curie avec le chemin forestier existant a été prise en compte dans l'aménagement des espaces communs. De plus, une connexion entre la rue Hector Berlioz avec la voie nouvelle a été établie selon un tracé existant de sentier naturel.



Dans la zone de constructibilité (périmètre de l'opération hors EBC et hors espaces communs) se trouvent 6 lots avec des surfaces variant de 768 à 357m².

Traitement des voies et espaces publics collectifs

La voie nouvelle à créer, à double sens de circulation, sera aménagée comme une voie partagée et se terminera par une placette permettant le retournement des véhicules du SDIS. L'emprise de la voirie sera au minimum de 7.5m de large, alliant à la fois la circulation automobile, cycle et piétonne sur 5m de large, ainsi que des espaces verts latéraux, de largeur variable, et du stationnement latéral sur 2.50m de large.

Au vu de la pente du terrain naturel et du tracé de la voirie, le profil en travers de la chaussée sera de type double pente avec un caniveau central de type CC1 permettant la récupération des eaux.

3. Organisation et aménagement des accès

L'accès à l'opération s'effectuera depuis l'Avenue Marie Curie. Chaque lot disposera d'un accès direct sur la voie nouvelle.

4. Le traitement des parties du terrain situées en limite du projet

La lisière arborée, constituée de Mimosas et Arbousiers, située en limite de l'opération sera conservée afin de préserver un écran végétal.

5. Equipement collectifs - Réseaux

Eaux usées

Un réseau d'évacuation gravitaire des eaux usées sera créé pour la voie nouvelle permettant de recueillir les eaux usées des lots. Chaque lot sera équipé d'un regard de branchement en façade ou en fond de lot.

Le raccordement sur le réseau public existant Avenue Marie Curie, sera réalisé par le service Gestionnaire.

Deux canalisations de refoulement traversent l'assiette de l'opération. Celles-ci seront conservées.

Eaux pluviales

Les eaux pluviales issues de l'imperméabilisation de la voirie seront récupérées via les pentes en long et en travers sur chaussée par un caniveau CC1 et des regards grilles. Les eaux ainsi récupérées seront ensuite injectées dans la structure de chaussée pour y être stockées avant qu'elles ne s'infiltrent progressivement dans le sol par l'intermédiaire d'un drain Ø200 percé sur les 3/3, posé en fond de structure.

La chaussée réservoir sera réalisée en diorite 40/70 sur une épaisseur de 0.35m permettant de stocker le volume nécessaire résultant de l'imperméabilisation de la voirie. La zone de stockage-infiltration sera réalisée sous la chaussée et la placette situé au point bas de l'opération.

Les eaux pluviales issues de l'imperméabilisation des lots feront l'objet de solutions compensatoires individuelles de type massifs en briques creuses ou similaires permettant leur stockage avant infiltration sur place.

Ces solutions de stockage individuelles seront à réaliser par chaque acquéreur sur leur lot, à leur frais, conformément au schéma de principe annexé à la note de calculs eaux pluviales et au règlement de lotissement.

Électricité – Éclairage Public

Les lots seront desservis en électricité à partir d'un réseau souterrain basse tension à créer sous la voirie du programme et raccordé au réseau existant Avenue Marie Curie, après étude et validation par les services techniques d'ENEDIS.

Un éclairage public est prévu le long de la voie nouvelle. Le modèle de candélabre à poser sera défini avec les Services Techniques municipaux.

Réseau Télécom

En accord avec les Services d'ORANGE, un réseau souterrain sera créé sous la voirie du programme et raccordé au réseau existant Avenue Marie Curie.

Eau potable, protection contre l'incendie

Les lots seront desservis en eau potable, à partir d'un réseau à poser, sous la voie nouvelle du programme. Ce réseau sera raccordé sur le réseau existant Avenue Marie Curie.

La protection incendie sera assurée par le poteau incendie existant situé en face de l'opération Avenue Marie Curie. Celui-ci permettra d'assurer la couverture réglementaire des lots.

6. Ordures Ménagères

Une aire de présentation des containers individuels sera aménagée en entrée d'opération (dalle en enrobé) afin d'organiser une collecte commune par le Service de ramassage des ordures ménagères.

7. Espaces verts communs

En complément de la végétation existante des arbres et arbustes pourront être plantés dans les espaces communs afin de diversifier les strates de végétation. Les essences seront choisies parmi les végétaux ci-dessous.



Quercus robur
(Chêne pédonculé)



Acacia dealbata (Mimosa)



Arbutus unedo (Arbousier)



Spartium junceum (Genêt à balai)



Calluna vulgaris (Bruyère)

8. Espaces verts privatifs

Les clôtures des futurs acquéreurs pourront être doublées d'une haie vive d'essences variées et locales composées d'au moins 3 essences différentes parmi la palette végétale suivante :



Arbutus unedo (Arbousier)



Spartium junceum (Genêt à balai)



Pittosporum tobira



Tamarix



Laurus nobilis (Laurier sauce)



Grevillea

Dans les parcelles des arbres pourront être plantés parmi les essences suivantes :



Acacia dealbata (Mimosa)



*Quercus robur
(Chêne pédonculé)*



*Melia azedarach
(Lilas de Perse)*



*Eleagnus angustifolia
(Olivier de Bohême)*



Quercus ilex (Chêne vert)

3. INCIDENCES DU PROJET

Outil de lecture :

Les paragraphes rédigés en bleu comme présentés ici correspondent à des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation afin d'amoindrir les impacts du projet.

3.1. Incidences du projet sur les zonages Natura 2000

Aucune similarité, en termes d'habitats et d'espèces déterminantes, n'est observée entre le site en projet et les sites Natura 2000, dont le plus proche, soit les « Dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret » est situé à environ 480 m. Par ailleurs, aucune connexion hydraulique n'est identifiée entre le site en projet et les sites Natura 2000 alentours. En revanche, la continuité des espaces boisés sur le secteur constitue un corridor terrestre pour le déplacement de la faune du cortège forestier en particulier (oiseaux, chauve-souris principalement). Certaines de ces espèces sont donc susceptibles de fréquenter le site en projet mais leur pérennisation reste toutefois très limitée par des conditions peu favorables au nichage des espèces et l'artificialisation des milieux.

Par ailleurs, aucun risque de pollution n'est à attendre sur les sites Natura 2000 en l'absence de réseau hydrographique et la nature sableuse du sol conduira à l'infiltration *in situ* des polluants potentiellement présents et non à leur déversement par ruissellement.

En ce sens, aucune incidence notable n'est à attendre sur les sites du réseau Natura alentours durant la phase travaux. En phase d'exploitation, la densification de la zone résidentielle ne présentera pas d'impacts écologiques significatifs vis-à-vis des sites Natura 2000, pouvant en altérer les richesses.

Aucune incidence notable n'est à attendre sur les sites Natura 2000 du secteur.

3.2. Incidence du projet sur les espèces protégées

Le diagnostic écologique a mis au jour la présence de plusieurs espèces faunistiques protégées sur le site en projet ainsi que les potentialités d'accueil pour d'autres espèces, dans les limites de la saison de prospection hivernale.

L'**écureuil roux** est présent au niveau du boisement de pin maritime, habitat dominant au sein du site. **La conservation d'une zone boisée en partie nord-ouest de l'emprise en projet**



(Espace Boisé Classé) et l'existence de vastes zones de report de pinède au sud et à l'ouest permettront le maintien de cette espèce sur le secteur (Figure 13). Toutefois, un dérangement ponctuel de ce mammifère est à prévoir durant la phase de travaux et d'exploitation (bruit, vibration, etc.). Ce dérangement reste toutefois limité dans la mesure où les opérations lourdes de travaux seront réalisées sur une courte période et que l'usage futur du site est identique à celui observé actuellement à proximité immédiate (habitation, jardin) bien que supérieur en termes de densité.

Le lézard des murailles a été observé sur le site en projet, au niveau des zones ouvertes du boisement (entretien récent du sous-bois). Aucune incidence majeure n'est à prévoir pour cette espèce protégée, si ce n'est un dérangement temporaire durant les travaux, en raison de sa très grande adaptabilité et son observation courante en milieux urbanisés. L'existence de zones de report alentours permettra un maintien sur site durant la phase de travaux et d'exploitation du site.

Le diagnostic fait également mention de quelques oiseaux protégés, comme le pinson des arbres ou la mésange charbonnière, utilisant le secteur comme zone de nourrissage et de refuge. D'autres espèces sont susceptibles d'utiliser le site comme zone de nourrissage, de refuge ou de nidification. Dans la mesure où le périmètre en projet intègre un EBC et qu'il existe de vastes zones de pinèdes en continuité du site (zone concentrant les observations d'espèces) permettant le report des espèces, aucune incidence notable n'est attendue vis-à-vis de ces espèces protégées par rapport aux aménagements. Comme pour les autres espèces, un dérangement temporaire est à prévoir durant les phases de travaux et d'exploitation.

D'une manière générale, les espèces d'intérêt patrimonial potentielles associées aux milieux forestiers et arbustifs (chiroptères et avifaune principalement) ou à des supports spécifiques (damier de la succise, coléoptères saproxyliques) pourraient être effarouchées ponctuellement durant la phase travaux et la phase d'exploitation du site. Toutefois, le maintien d'habitats boisés au sein du périmètre (EBC) et la présence de vastes zones de report au sud et à l'ouest permettront de diminuer les perturbations sur les espèces potentielles, d'autant plus que les travaux de défrichement seront réalisés en période de faible activité pour les taxons concernés (août à octobre). De plus, une communication pourra être entreprise afin de sensibiliser les résidents vis-à-vis des enjeux écologiques du site.

D'autre part, aucun des habitats identifiés sur le site en projet n'est jugé d'intérêt communautaire et n'abrite d'espèces floristiques protégées, dans la limite de la saison d'investigation.

En raison du maintien d'une zone boisée (EBC) et de l'existence de vastes ensembles forestiers en continuité du site au nord et à l'ouest, aucune destruction d'espèce ni d'habitat de reproduction d'espèces protégées n'est à prévoir à long terme dans le cadre du projet.

D'une manière générale, les aménagements prévus induiront une légère perte d'habitats pour la faune associée aux strates arborée et arbustive principalement. L'existence de zones de report réduit toutefois les incidences sur ces espèces.

Durant les travaux et la phase d'exploitation du site, les espèces d'intérêt patrimonial pourraient être effarouchées ponctuellement. Toutefois, le maintien de l'EBC servant de zone de refuge et la



continuité des milieux vers le sud permettront de diminuer les perturbations sur ces espèces, d'autant plus que les opérations lourdes de travaux seront concentrées sur une période la plus courte possible.

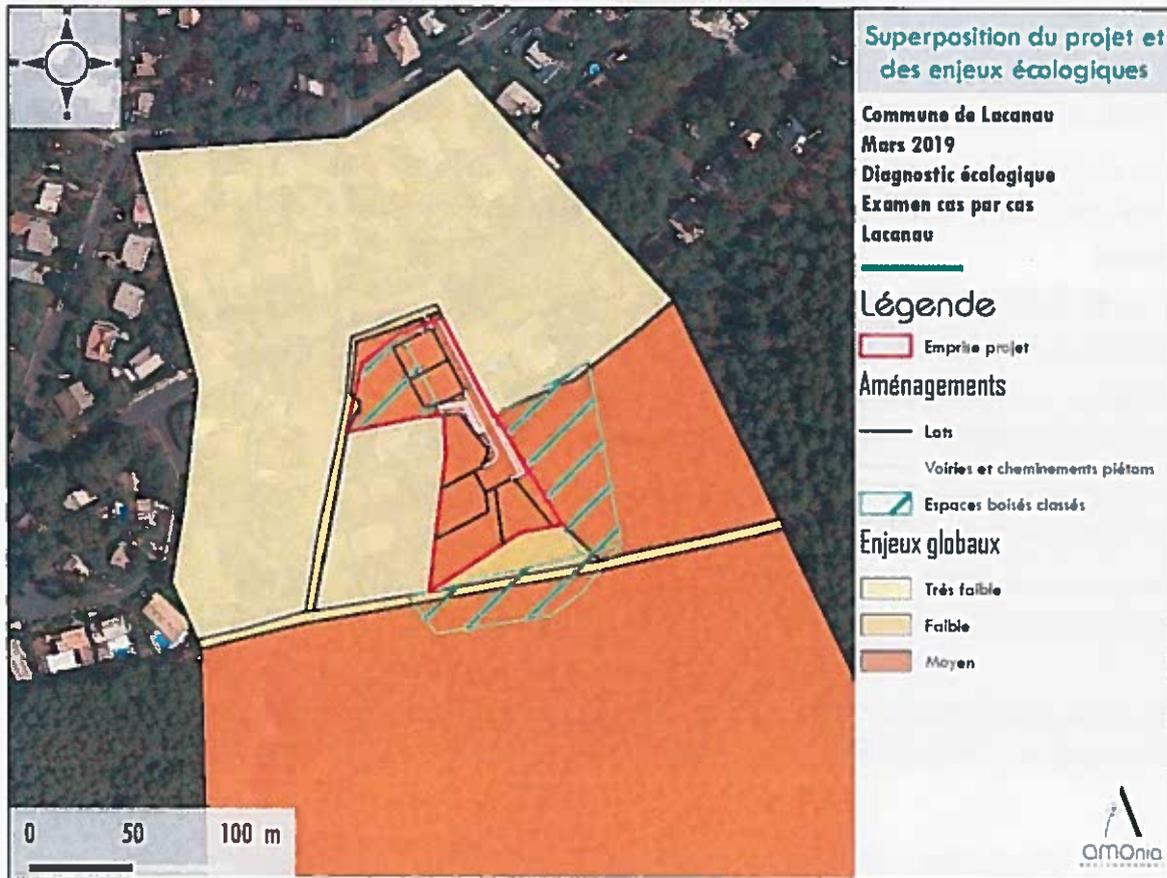


Figure 13 : Superposition du projet d'aménagement et des enjeux écologiques (Google maps 1/5 000)

3.2.1. Incidence sur les zones humides

Au regard de la réglementation, aucune zone humide n'a été identifiée sur le site en projet, autant du point de vue floristique que pédologique. Aucune incidence n'est donc à prévoir sur de tels espaces d'intérêt écologique.

Le projet n'induirra aucune incidence sur des zones humides réglementaires.

3.2.2. Incidence sur la biodiversité ordinaire

Les travaux vont engendrer la réduction des habitats arborés et arbustifs principalement qui rendaient des services non négligeables à l'équilibre des espèces : zone de piégeage du carbone, abaissement de la température au sol, ralentissement des ruissèlements, zone d'alimentation et de refuge pour les oiseaux, les mammifères, les reptiles et les insectes. La biodiversité ordinaire susceptible de fréquenter la zone sera donc impactée directement par la phase travaux comme la phase d'exploitation du site :



- | Effarouchement des oiseaux, mammifères, reptiles et insectes pendant les opérations d'aménagements et lors de l'usage du site ;
- | Perte d'habitats et de territoire de chasse et de nourrissage pour tous les taxons : zone de report aux alentours (pinède).

La destruction d'habitats forestiers sera prise en compte dans la demande d'autorisation de défrichement en cours d'élaboration pour le projet et fera l'objet d'une compensation adaptée.

Une attention particulière devra être apportée durant la phase chantier en partie centrale, où a été constaté le développement d'espèces exotiques envahissantes (bambou, herbe de la pampa).

Au vu du projet d'aménagement, les incidences attendues sont faibles sur l'emprise du projet et les avoisinants dans la mesure où :

- le projet prévoit la conservation d'une zone boisée (EBC) au nord-ouest de l'emprise permettant le maintien de la fonctionnalité des habitats pour les espèces faunistiques ;
- un vaste ensemble forestier est présent en continuité du site au sud permettant le report des espèces potentielles durant la phase de travaux ;
- les travaux de défrichement et d'aménagement seront réalisés en période de faible activité pour les taxons concernés (août à octobre) et concentrées sur une période la plus courte possible (Tableau 14) ;
- les dispositifs d'éclairage public seront orientés vers le sol, n'entraînant pas de dérangement pour les chiroptères et oiseaux nocturnes.

Tableau 14 : Calendrier indicatif des périodes favorables et défavorables d'aménagement vis-à-vis des enjeux écologiques

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Défrichement												
Interventions lourdes												

Période favorable // Période défavorable

Dans l'objectif d'une gestion de chantier à faibles nuisances environnementales, des mesures d'accompagnement sont proposées.

Afin de supprimer les impacts négatifs sur ces espèces, il est prévu de n'exercer aucune pollution sonore et éclairage la nuit afin de laisser les espèces regagner leurs espaces, notamment sur les couloirs écologiques (terrestres et aériens). Par ailleurs, aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé au risque de perturber gravement la chaîne alimentaire. De plus, les plantations éventuelles d'arbres et arbustes dans le cadre du projet seront effectuées avec des essences locales et adaptées au contexte du site (chêne pédonculé, chêne vert, arbousier, ajonc d'Europe, bruyères, etc.). Concernant le potentiel amphibien et micromammifère, il ne faudra laisser aucun trou qui constituerait un piège fatal pour ces espèces en particulier.



Enfin, une maîtrise des espèces exotiques envahissantes végétales présentes est à engager en phase travaux et d'exploitation du site afin de prévenir leur propagation ou l'arrivée éventuelle d'autres espèces de ce type. Les terrains nus et/ou récemment remaniés sont très propices au développement de ces espèces, d'autant plus si des individus étaient présents avant le remaniement. Ainsi, en termes de calendrier, il serait opportun de ne pas laisser le sol sans végétalisation pendant le printemps et l'été (travaux d'imperméabilisation du sol rapidement après défrichage ou à défaut recouvrir les surfaces de géotextiles). De même, il faudrait éviter le transport des terres contaminées par les graines à l'extérieur du site, soit volontairement soit par manque de nettoyage des engins, godets et vêtements de travail. L'export des déchets verts pourra être traité en espace de compostage industriel, en décharge adaptée (ISDND) ou valorisé thermiquement pour les ligneux. A noter que le brûlage sur site est formellement interdit.

Une sensibilisation du personnel de chantier pourra être réalisée pour la prise en compte de ces précautions et l'identification des individus à tous les stades végétatifs (bambou, herbe de la pampa, etc.) (Figure 14).

Fiche n°7

Cortaderia selloana (Schult & Schult f.) Asch & Graebn

Herbe de la pampa

DESCRIPTION

Type: Plante herbacée formant des touffes.
 Hauteur: Jusqu'à 4 m.
 Taille: Cylindrique et creuse.
 Feuilles: Linéaires, retombantes et très coupantes, de couleur verdâtre, d'environ 2 m de long.
 Fleurs: Petites fleurs blanches regroupées en plumbeaux pouvant atteindre 1 m de long.
 Fruits: Petits fruits secs plumbeux appelés caryopses.

Habitats colonisés

En bordure de nombreux habitats (zones humides, milieux sableux, pelouses, milieux forestiers ou arbustifs), habitats perturbés (digues, talus, chemins, friches, remblais, voies ferrées et routes).

À NE PAS FAIRE

Ne pas planter l'espèce. Ne pas composter. Utiliser des produits chimiques n'est pas toujours très efficace et a des effets négatifs sur la santé et l'environnement.

Figure 14 : Exemple de fiche EEE dans le cadre de travaux



3.2.3. Impacts cumulés

En plus de notre projet, 3 projets induisant un examen au cas par cas ont été recensés aux abords du site d'aménagement :

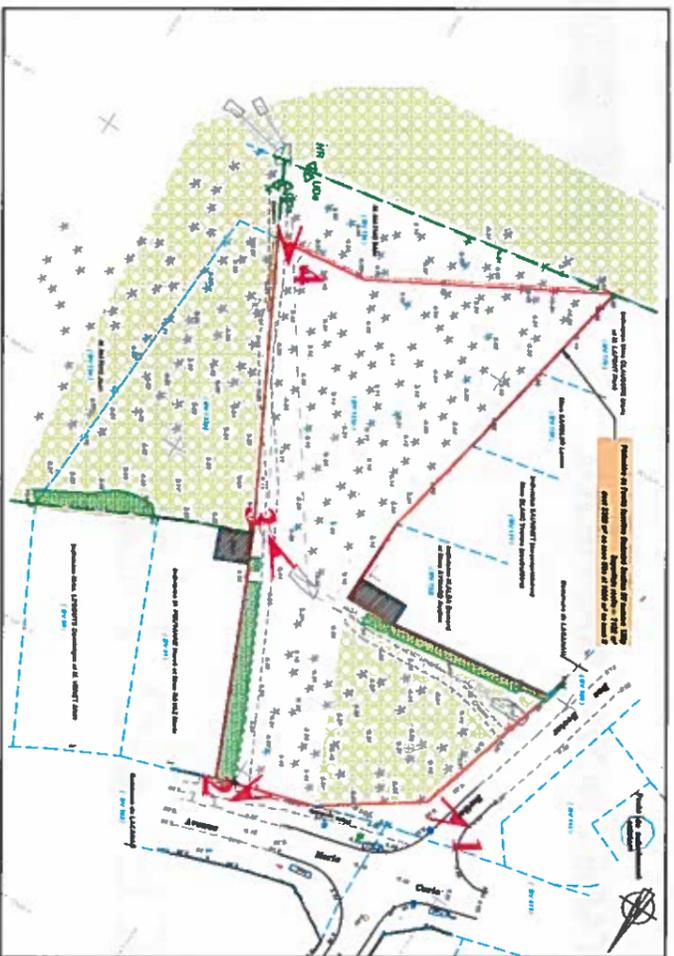
- | Aménagement du « plan-plage » du Lion, à l'ouest du site en projet ;
- | Défrichement de 1,89 ha d'espace boisé pour l'aménagement d'un practice et d'un hangar de maintenance sur le périmètre du golf de la Méjanne, au nord-est du projet
- | Création d'un pôle santé et bien-être d'environ 1,79 ha au Mouchic, à l'est du site en projet.

Seuls deux projets de superficie limitée induisant des opérations de défrichement existent à Lacanau, commune très boisée. Les atteintes fonctionnelles des milieux (perte d'espaces forestiers, fragmentation des milieux) pour les espèces sont donc très limitées.

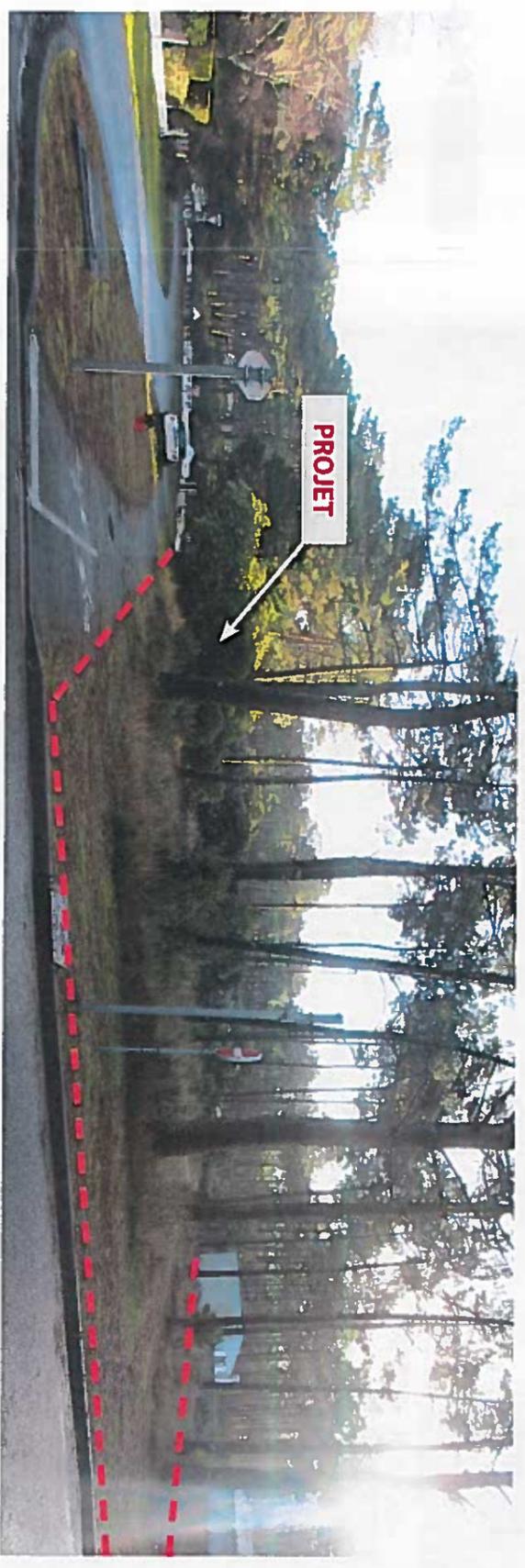
Par ailleurs, le classement de zones en EBC au sein et autour du projet permet de garantir le maintien de la fonctionnalité des habitats pour les espèces.

Rappelons aussi, que les politiques de densification urbaines actuelles visent à combler des « dents creuses » au sein de l'urbanisation au profit du maintien de vastes ensembles naturels et de corridors écologiques. Le projet s'inscrit pleinement dans cette politique, étant entouré en partie de lotissements existants.





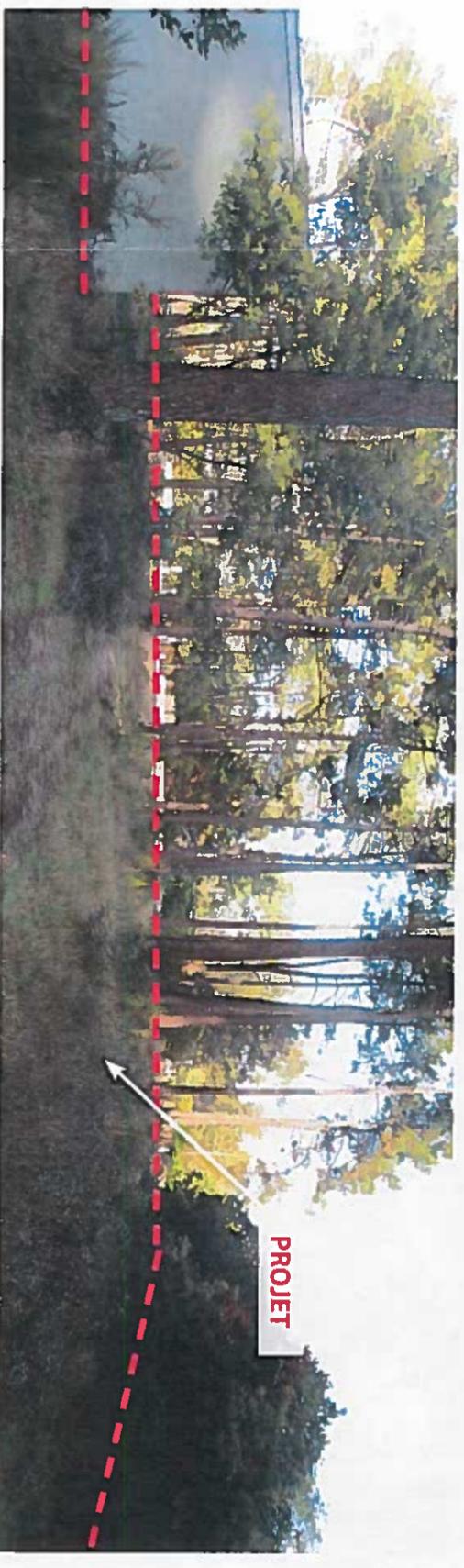
Echelle 1/1500°



1 Vue sur l'opération depuis le croisement de l' Avenue Marie Curie et de la rue Hector Berlioz.



2 Vue sur l'opération depuis l'Avenue Marie Curie.



3 Vue sur l'espace boisé classé (Nord) depuis la parcelle objet de l'opération.



4 Vue sur la forêt et le sentier naturel au sud de l'opération.